



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 11 mars 2024

EN RÉSUMÉ

Au cours de cette semaine, l'actualité dans le domaine de la santé a été marquée par plusieurs sujets majeurs, parmi lesquels figurent :

- **Fin de vie** : Emmanuel MACRON a présenté le "modèle français de la fin de vie". Le projet sera examiné à l'Assemblée nationale à partir du 27 mai, sans procédure accélérée, avec environ quinze jours de débats. La semaine du 27 mai a été transformée en semaine du gouvernement, tandis que la semaine du 17 juin devient une semaine de l'Assemblée. Des mesures seront prises pour que la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi puisse se réunir rapidement, répondant à une demande publique de Yaël BRAUN-PIVET pour accélérer le traitement du texte.
- **Bien vieillir** : La commission mixte paritaire a conclu un accord sur une proposition de loi visant à consolider le service public départemental de l'autonomie. Le Sénat se prononcera sur les conclusions de la Commission mixte paritaire le 27 mars prochain.

Nominations

M. Franck MOUTHON, jusqu'alors président de Theraxenus et de France Biotech, a été nommé **directeur exécutif de la nouvelle Agence pour la recherche en santé de l'Inserm**.

Mme Nadiège BAILLE, inspectrice générale des affaires sociales, **présidera le Conseil national de la certification périodique**.

M. Antoine-Mathieu NICOLI devient **directeur adjoint du cabinet de M. Frédéric VALLETOUX**, ministre délégué chargé de la Santé et de la Prévention.

Mmes Charlotte FAISSE et Alix de ROUBIN ont été nommées **conseillères au cabinet de Mme Fadila KHATTABI**, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées.

Mme Nadège GRATALOUP, directrice d'hôpital, qui était directrice de l'offre de soins à l'ARS d'Auvergne-Rhône-Alpes, a été nommée **conseillère établissements de santé, ressources humaines et relations sociales du cabinet de M. Frédéric VALLETOUX**, ministre délégué chargé de la Santé et de la Prévention.

Mme Samira BEKHTI, qui était senior advisor chez SB Conseil & Co, devient **conseillère chargée de la territorialisation du système de santé du cabinet de M. Frédéric VALLETOUX**, ministre délégué chargé de la Santé et de la Prévention.

Mme Sandrine MICLON-HAUTBOIS, administratrice de l'Etat, est nommée **conseillère chargée de la simplification des parcours et des prestations sociales au sein du cabinet de Mme Fadila KHATTABI**, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées.

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

Loi fin de vie : Emmanuel MACRON a dévoilé le "modèle français de la fin de vie", qui propose une aide à mourir réservée aux adultes atteints d'une maladie incurable et souffrant de douleurs réfractaires. La décision médicale sera collective, encadrée par des délais et des garanties pour respecter la volonté du patient. Le projet comprend également un renforcement des soins palliatifs, avec un investissement financier et une stratégie pour améliorer la prise en charge de la douleur et l'accompagnement des patients.

Loi Bien vieillir : La commission mixte paritaire a trouvé un accord sur la proposition de loi. Le texte confirme l'inscription territoriale du service public départemental de l'autonomie et prévoit un droit de visite en établissements, même en cas de crise sanitaire. Les animaux de compagnie pourront être accueillis dans les EHPAD de manière encadrée. Concernant la tarification en EHPAD, les établissements habilités à l'aide sociale bénéficieront d'une certaine souplesse dans la fixation de leurs tarifs. Enfin, la création d'un registre national des mesures de protections a été adoptée pour renforcer la protection juridique des majeurs.

ALD : Frédéric VALLETOUX a déclaré que le gouvernement ne prévoyait pas de modifier les affections longues durées (ALD) qui nécessitent un accompagnement par l'assurance maladie. Il a cependant annoncé une réévaluation de la pertinence de la liste des ALD, tenant compte des avancées médicales. En 2021, les 11,7 millions de patients en ALD représentaient plus de 65 % des dépenses de l'Assurance maladie.

HAS / délégation de tâches : La Haute Autorité de santé a appelé hier à accélérer les délégations de tâches des médecins vers les autres professionnels de santé, qui restent encore limitées (57 protocoles nationaux de coopération autorisés fin 2023) malgré leur capacité à réduire les délais d'accès aux soins. "Ils ont permis en 2022 à un peu plus de 400 000 patients de bénéficier de près de 600 millions d'actes délégués", précise-t-elle. Et d'ajouter "qu'aucun évènement indésirable grave n'a été déclaré". "La rémunération à l'acte bloque le développement des coopérations", pointe l'autorité qui prône "la création d'un forfait de coopération suffisamment valorisant pour tous".

IA et Santé : Le Comité interministériel sur l'intelligence artificielle générative a rendu son rapport, dans lequel il préconise de revoir la gouvernance des données en faisant évoluer le rôle de la CNIL. Le rapport aborde les données, dont le rôle est crucial dans l'entraînement des modèles d'IA générative. "Nous ne tirerons pas les bénéfices de l'IA générative sans accéder à des données fiables de qualité : nous recommandons donc de repenser la gouvernance de la donnée", indique la commission. Dans le domaine de la santé, elle estime nécessaire de faciliter l'accès aux données à caractère personnel pour permettre leur utilisation dans des innovations thérapeutiques "notamment en supprimant certaines procédures d'autorisation préalable d'accès aux données de santé et en réduisant les délais de réponse de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)".